



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : FINANCES

Modification de tarifs de produits de la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin (CIGV)

Le Pôle Culturel de la Cité pilote en plus des expositions dédiées à la mise en valeur du repas gastronomique des Français tel qu'il a été inscrit au Patrimoine Culturel de l'Humanité par l'Unesco en 2010, une boutique culturelle au sein de laquelle sont vendus à la fois des produits issus des Musées de Dijon, des produits culturels en lien avec le 1204 (centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et des produits à l'identité Cité (magnets, stylos, porte-clefs, marque pages..) et en lien avec la gastronomie et le vin.

Cette boutique remporte un grand succès auprès des visiteurs de la Cité, touristes, mais aussi Dijonnais qui y trouvent un grand choix de cadeaux. Elle a ainsi dégagé un chiffre d'affaires de 111 150,38 € en 2024 et de 122 817,21 € en 2025.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la modification de tarifs de produits de la boutique de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon (CIGV).

La boutique du Pôle Culturel de la Cité a en stock des objets invendus et qui ne trouvent pas preneurs depuis plusieurs mois.

Afin de rendre ces articles plus attractifs à la vente et d'éviter de créer un stock d'objets d'une valeur trop importante, il est proposé d'appliquer une réduction de prix sur certains produits sélectionnés et de proposer certains lots à la vente à l'unité pour en permettre l'achat (en particulier de lots de produits dont le prix peut être un obstacle à l'achat telles des assiettes en porcelaine ...)

Cette opération déjà réalisée en 2023 avait permis de vendre 50 % des objets sélectionnés à ce moment-là.

La tarification est reprise dans l'annexe 1 (tableau détaillé).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 2 mai 2026 pour les objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 1	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	